

Instructions relatives aux divulgations sur les risques climatiques pour les institutions de dépôts

Janvier 2025

Table des matières

1. Documentation complémentaire	3
2. But	3
3. Champ d'application	3
4. Fréquence	4
5. Date de mise en œuvre	4
6. Format de dépôt	4
7. Unités de mesure et format des données	4
7.1. Données financières	4
7.2. Émissions de gaz à effet de serre (« GES »).....	5
7.3. Qualité de crédit et échéances	5
8. Comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre	5
9. Renseignements additionnels	6
10. Définitions	6
11. Structure des divulgations sur les risques climatiques pour les ID	9
11.1. Champ de sous-tableau	9
11.2. Champs de données catégoriques	10
11.3. Champs de données calculées	11
12. Instructions pour la divulgation DC1 sur les risques physiques	11
12.1. Vue d'ensemble des champs de données de la divulgation.....	12
12.2. Sous-tableau DC1-A : Expositions et paramètres du risque de crédit – Au Canada	12
12.3. Sous-tableau DC1-B : Expositions et paramètres du risque de crédit – Extérieur du Canada (par région)	14
13. Instructions pour la divulgation DC2 sur les risques de transition	15
13.1. Vue d'ensemble des champs de données de la divulgation.....	16
13.2. Sous-tableau DC2-A : Émissions de GES de l'ID à l'échelle de l'entité, selon la portée	16
13.3. Sous-tableau DC2-B : Émissions de GES financées selon la catégorie d'actifs	17
Annexe I – Catégories d'actifs	20
Annexe II – Régions	23
Annexe III – Secteurs	25
Annexe IV – Notes de qualité de crédit	30

1. Documentation complémentaire

Les fichiers suivants complètent les présentes instructions :

- **DC1_Gabarit de la divulgation.csv**
- **DC1_Spécifications techniques de la divulgation.xlsx**
- **DC2_Gabarit de la divulgation.csv**
- **DC2_Spécifications techniques de la divulgation.xlsx**
- **DC1_DC2_Matrices d'application des champs pour les ID.xlsx**

2. But

Les divulgations sur les risques climatiques ont pour but de recueillir, directement auprès des institutions de dépôts (« ID »), des données normalisées sur les émissions et les expositions climatiques. L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») pourra ainsi fonder ses activités d'encadrement et de surveillance prudentielle sur des données probantes en ce qui a trait à la gestion des risques climatiques.

Les données saisies dans ces divulgations permettent de quantifier les expositions potentielles et réelles au risque physique et les expositions potentielles au risque de transition des ID, à la fin de l'exercice.

Plus précisément, les données recueillies dans ces divulgations couvrent :

- les expositions sur actifs soumis au risque physique, selon l'emplacement géophysique;
- les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») en termes absolus (portées 1, 2 et 3).

Les données recueillies par l'Autorité demeurent confidentielles¹.

3. Champ d'application

Ces divulgations s'appliquent à toutes les ID autorisées du Québec² visées par la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*³.

¹ *Règlement sur les renseignements relatifs à la surveillance des institutions de dépôts autorisées*, chapitre I-13.2.2, r.5

² *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, chapitre I-13.2.2, article 24.1

³ [Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques](#)

L'Autorité s'attend à ce que toutes les ID complètent les divulgations ID1 et ID2. L'Autorité permet que des ID appartenant au même groupe ne transmettent qu'une divulgation ID1 et ID2 regroupant les données de toutes les ID.

4. Fréquence

La fréquence de ces divulgations est annuelle.

5. Date de mise en œuvre

Ces divulgations entrent en vigueur pour les exercices clos, à compter du :

- 31 décembre 2024, pour les institutions financières d'importance systémique intérieure (« IFIS-i »);
- 31 décembre 2025, pour les petites et moyennes institutions de dépôts (« PMID »).

Les divulgations doivent être préparées à la fin de chaque exercice et transmises à l'Autorité dans les 180 jours suivant la date de clôture.

6. Format de dépôt

La transmission électronique des divulgations doit se faire par l'entremise des services en ligne (« SEL ») de l'Autorité en format « .csv ».

Les fichiers doivent être encodés en UTF-8.

7. Unités de mesure et format des données

7.1. Données financières

Sauf indication contraire, les données financières présentées, tels les soldes de prêts impayés ou la valeur des titres de placement, doivent être exprimées en dollars canadiens ou en équivalent de dollars canadiens, sans décimales.

Les virgules ne doivent être utilisées qu'à titre de séparateur de champs et le point doit être utilisé comme séparateur décimal, au besoin.

Ne pas utiliser de virgule ou autres séparateurs pour délimiter les milliers de dollars.

Les noms des champs doivent être fournis à la première ligne du fichier et séparés par une virgule.

7.2. Émissions de gaz à effet de serre (« GES »)

Toutes les émissions de GES en termes absolus, y compris les émissions de portée 1, de portée 2 et de portée 3, doivent être déclarées en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (t éq. CO₂).

7.3. Qualité de crédit et échéances

Les probabilités et les pourcentages doivent être déclarés selon leur équivalent décimal en utilisant un **point** pour délimiter les décimales. Par exemple, une probabilité de défaut (« PD ») de 1,09 % doit être exprimée comme suit : 0.01090.

8. Comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre

Pour calculer les émissions de GES, les ID doivent utiliser la plus récente version de la norme *GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard* et la plus récente version de la norme *GHG Protocol Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard*.

Pour calculer la part des émissions de GES de portée 3 se rapportant aux émissions financées ou à celles associées à l'assurance, les ID doivent utiliser la plus récente norme *Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry* du partenariat pour la comptabilisation du carbone dans le secteur financier (*Partnership for Carbon Accounting Financials* (« PCAF »)).

L'Autorité reconnaît qu'il existe souvent un décalage entre le moment où doit être communiquée l'information financière et celui où les données requises sont disponibles, telles les données sur les émissions imputables aux contreparties d'une banque. Par conséquent, pour ce qui est des émissions de GES financées, les ID peuvent utiliser les données liées aux émissions les plus récentes dont elles disposent, provenant des entités faisant partie de leur chaîne de valeur, de

pair avec les données financières de l'exercice en cours. Par exemple, dans la divulgation de l'exercice 2025, utilisez les données financières de l'exercice 2025 et les données sur les émissions de GES de l'exercice 2024.

9. Renseignements additionnels

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Divulgations.RisqueClimatique@lautorite.qc.ca.

10. Définitions

Terme clé	Définition
Catégorie d'actifs	Groupe d'instruments financiers ayant des caractéristiques financières semblables.
Chaîne de valeur	Gamme complète d'activités, de ressources et de relations associées au modèle d'affaires d'une ID et à l'environnement externe dans lequel elle exerce ses activités.
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions des sept gaz à effet de serre visés par le Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO ₂), le méthane (CH ₄), l'oxyde nitreux (N ₂ O), les hydrofluorocarbures (HFC), le trifluorure d'azote (NF ₃), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF ₆).
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1	Émissions directes de GES qui émanent de sources dont l'ID est propriétaire ou qu'elle contrôle, p. ex., les émissions de GES provenant de la combustion des chaudières, des fours ou des véhicules dont elle est propriétaire ou qu'elle contrôle.
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 2	Émissions indirectes de GES attribuables à la production d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de climatisation achetée ou acquise et consommée par l'ID.
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3	Toutes les autres émissions indirectes de GES (non comprises dans celles de la portée 2) issues de la chaîne de valeur de l'ID. Aux fins de la présente divulgation, les émissions de portée 3 englobent les catégories suivantes (conformément au Protocole des GES) : Émissions imputables à l'ID/Émissions non financées En amont : <ol style="list-style-type: none"> 1. produits et services achetés; 2. biens d'équipement;

Terme clé	Définition
	<p>3. activités liées au carburant ou à l'énergie qui ne sont pas incluses dans les émissions de portée 1, ni dans les émissions de portée 2;</p> <p>4. transport et distribution en amont;</p> <p>5. déchets générés par les activités;</p> <p>6. voyages d'affaires;</p> <p>7. déplacement domicile-travail du personnel.</p> <p>En aval :</p> <p>8. actifs loués en amont;</p> <p>9. transport et distribution en aval;</p> <p>10. transformation des produits vendus;</p> <p>11. utilisation des produits vendus;</p> <p>12. traitement en fin de vie des produits vendus;</p> <p>13. actifs loués en aval;</p> <p>14. franchises.</p> <p>Investissements (aussi appelés « émissions financées »)</p> <ul style="list-style-type: none"> • (portées 1 et 2) émissions des entités émettrices d'une ID; • (portées 1 et 2) émissions des emprunteurs d'une ID.
Émissions en termes absolus	Volume d'émissions de gaz à effet de serre (GES) exprimé en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO ₂). Aux fins de la présente divulgation, les « émissions en termes absolus » s'entendent des émissions générées, et non des valeurs liées aux émissions évitées ou retirées. On parle également de GES non financés.
Émissions financées	Émissions de GES en termes absolus que les ID et les investisseurs financent par l'entremise de leurs prêts et de leurs placements.
Équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO ₂)	Unité de mesure universelle du potentiel de réchauffement climatique (PRC) de chacun des sept gaz à effet de serre correspondant au PRC d'une unité de dioxyde de carbone pour une durée de 100 ans. Cette unité sert à évaluer la libération de différents gaz à effet de serre par rapport à une base commune.
Exposition	Valeur comptable d'une facilité ou d'une position, ou d'une catégorie d'actifs de celle-ci.
Péril	<p>Les quatre types de périls climatiques qui peuvent avoir une incidence sur les ID sont les suivants : les feux de forêt, les inondations, les orages convectifs violents et les ouragans.</p> <p>1. Feu de forêt : vaste incendie destructeur qui se propage rapidement (habituellement) dans les zones boisées ou broussailleuses.</p>

Terme clé	Définition
	<p>2. Inondation : dommages causés par de fortes précipitations ou par le débordement d'un cours d'eau.</p> <p>Les inondations peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les déferlements côtiers ou les ondes de tempête; ○ les débordements riverains ou fluviaux; ○ les crues soudaines, de surface ou pluviales; ○ les refoulements d'égout. <p>3. Orage convectif violent : vents forts causés par un phénomène météorologique convectif violent, ce qui inclut les orages générant des vents rectilignes, les tornades et la grêle. À noter que les orages convectifs violents et les ouragans sont deux phénomènes météorologiques différents.</p> <p>4. Ouragan : dommages causés par les vents d'ouragan, les ondes de tempête et les inondations provoquées par les précipitations.</p>
Risques de transition	<p>Le passage à une économie à plus faibles émissions de carbone pourrait impliquer des changements sur le plan des politiques, du droit, des technologies et des marchés pour satisfaire aux besoins d'atténuation et d'adaptation liés aux changements climatiques. Selon la nature, le rythme et le point central de ces changements, les risques de transition peuvent entraîner divers niveaux de risque financier et de risque d'atteinte à la réputation pour les ID.</p>
Risques physiques	<p>Risques découlant des changements climatiques qui peuvent être causés par un événement (risques aigus) ou résulter de l'évolution à long terme (risques chroniques) des tendances climatiques. Ces risques peuvent entraîner des conséquences financières pour les entités, par exemple des dommages directs touchant leurs actifs ou des conséquences indirectes découlant de la perturbation de leur chaîne d'approvisionnement. Les résultats financiers des ID peuvent également être touchés par des changements dans la disponibilité, les sources d'approvisionnement et la qualité des ressources en eau, ou encore, par les variations de température extrêmes qui ont des répercussions sur les établissements, les activités, la chaîne d'approvisionnement, les besoins en transport et la sécurité du personnel.</p>

11. Structure des divulgations sur les risques climatiques pour les ID

Structure tabulaire des gabarits des divulgations de données climatiques

Chaque divulgation (DC1 et DC2) comporte trois types de champs de données :

- 1 champ de sous-tableau;
- 2 champs de données catégoriques;
- 3 champs de données calculées.

Voici un exemple tiré de la structure de la divulgation DC1 :

1	2			3				
sous_tableau_divulgation	catégorie_actifs	région	RTA	nombre_actifs	solde_autorisé	solde_impayé	pd_moyenne_pondérée	pcd_moyenne_pondérée
DC1-A	1	C1	ZZZ	455777	558980.85	358325.79	0.73195	0.35801
DC1-A	2	C1	ZZZ	463091	305315.42	215957.20	0.83150	0.54766
DC1-A	5	NL	A1A	1149	7497.66	389.48	0.51831	0.5781
DC1-A	5	NS	B1A	1515	1067.67	149.20	0.53812	0.65765
DC1-A	5	PE	C1A	1664	7004.88	2218.90	0.71757	0.12947
DC1-A	5	NB	E1A	1042	7076.97	1382.78	0.62173	0.90559
DC1-A	5	ON	K1A	4158	40969.60	24649.02	0.86335	0.64124

11.1. Champ de sous-tableau

Ce champ sert à identifier le sous-tableau de la divulgation ([sous_tableau_divulgation](#)). Aux fins de la présentation de l'information, chaque divulgation se compose d'un seul tableau de données qui regroupe les sous-tableaux A et B.

Les champs applicables à chaque sous-tableau sont décrits dans le document **ID1_ID2_Matrices d'application des champs pour les ID.xlsx**. Les champs qui ne s'appliquent pas doivent être laissés vides sur chaque ligne.

Divulgation DC1

Nom du sous-tableau de la divulgation DC1	Code du sous-tableau	ID visées
Expositions et paramètres du risque de crédit – Au Canada, par région de tri d'acheminement (« RTA »)	DC1-A	IFIS, PMID

Nom du sous-tableau de la divulgation DC1	Code du sous-tableau	ID visées
Expositions et paramètres du risque de crédit – À l'extérieur du Canada, par région	DC1-B	IFIS, PMID

Divulgation DC2

Nom du sous-tableau de la divulgation DC2	Code du sous-tableau	ID visées
Émissions de GES de l'ID à l'échelle de l'entité, selon la portée	DC2-A	IFIS, PMID
Émissions de GES financées selon la catégorie d'actifs	DC2-B	IFIS, PMID

11.2. Champs de données catégoriques

Ces champs servent à présenter des données qualitatives. Les champs catégoriques des divulgations sur les risques climatiques pour les ID sont les suivants :

Divulgation DC1 : catégorie d'actifs
 région
 RTA

Divulgation DC2 : catégorie d'actifs
 secteur
 région
 qualité de crédit

Valeurs des champs de données catégoriques

La liste exhaustive des valeurs pour chacun des champs catégoriques des divulgations DC1 et DC2, à l'exception des RTA, est présentée aux annexes suivantes :

- Annexe I – Catégories d'actifs;
- Annexe II – Régions;
- Annexe III – Secteurs;
- Annexe IV – Notes de qualité de crédit;

ainsi qu'à l'onglet « Données de référence » dans les fichiers Excel suivants :

- DC1_Spécifications techniques de la divulgation.xlsx;
- DC2_Spécifications techniques de la divulgation.xlsx.

Ces tableaux correspondent à ceux figurant dans les gabarits de saisie des divulgations DC1 et DC2.

11.3. Champs de données calculées

Sauf indication contraire, les données présentées dans ces champs doivent être calculées pour refléter le niveau de granularité maximal établi par les champs de données catégoriques applicables.

Dans l'exemple ci-dessous, le nombre de prêts déclaré à la première ligne du champ **nombre_actifs** (455 777) correspond au nombre de prêts dans la région de tri d'acheminement (« RTA ») ZZZ (Non attribuable), dont le code de **catégorie_actifs** est « 1 » (Emprunteurs souverains et banques centrales - Obligations).

1				2			3				
sous_tableau_divulgation	catégorie_actifs	région	RTA	nombre_actifs	solde_autorisé	solde_impayé	pd_moyenne_pondérée	pcd_moyenne_pondérée			
DC1-A	1	C1	ZZZ	455777	558980.85	358325.79	0.73195	0.35801			
DC1-A	2	C1	ZZZ	463091	305315.42	215957.20	0.83150	0.54766			
DC1-A	5	NL	A1A	1149	7497.66	389.48	0.51831	0.5781			
DC1-A	5	NS	B1A	1515	1067.67	149.20	0.53812	0.65765			
DC1-A	5	PE	C1A	1664	7004.88	2218.90	0.71757	0.12947			
DC1-A	5	NB	E1A	1042	7076.97	1382.78	0.62173	0.90559			
DC1-A	5	ON	K1A	4158	40969.60	24649.02	0.86335	0.64124			

12. Instructions pour la divulgation DC1 sur les risques physiques

Cette divulgation permet de recueillir des données sur les expositions au risque et certaines données sur le risque de crédit à l'égard des prêts exposés à d'éventuels risques physiques liés aux changements climatiques, à l'échelle de granularité géophysique de la RTA au Canada et à un niveau de granularité régional à l'extérieur du Canada. Les données ainsi recueillies seront combinées à d'autres données sur les périls climatiques pour évaluer l'exposition des ID aux risques physiques.

Les champs applicables à chaque sous-tableau sont décrits dans le document **ID1_ID2_Matrices d'application des champs pour les ID.xlsx**. Les champs qui ne s'appliquent pas doivent être laissés vides sur chaque ligne.

Le fichier **DC1_Spécifications techniques de la divulgation.xlsx** présente un modèle de gabarit, une description des champs de données ainsi que les données de référence pour les champs catégoriques.

Le document **DC1_Gabarit de la divulgation.csv** contient un exemple de divulgation.

12.1. Vue d'ensemble des champs de données de la divulgation

Le gabarit de la divulgation DC1 comporte les champs suivants :

Champ de sous-tableau

- [sous_tableau_divulgation](#)

Champs de données catégoriques

- [catégorie_actifs](#)
- [région](#)
- [RTA](#)

Champs de données calculées

- [nombre_actifs](#)
- [solde_autorisé](#)
- [solde_impayé](#)
- [pd_moyenne_pondérée](#)
- [pcd_moyenne_pondérée](#)

12.2. Sous-tableau DC1-A : Expositions et paramètres du risque de crédit – Au Canada

Champ de sous-tableau

- [sous_tableau_divulgation](#) – Inscrire « DC1-A » sur chaque ligne.

Champs de données catégoriques

- **catégorie_actifs** – Déclarer le code de **catégorie_actifs** applicable selon le tableau de l'Annexe I – Catégories d'actifs.
- **Région** – Déclarer la province ou le territoire canadien correspondant à la **RTA** présentée, le cas échéant.
- **RTA** – Déclarer l'indicateur d'emplacement, à trois caractères, de la **RTA** des emprunteurs/actifs pour les adresses au Canada seulement.

Si les actifs déclarés par l'ID, ne peuvent être répartis entre plusieurs **RTA** à l'aide des données disponibles, l'ID doit inscrire le code « ZZZ » (non attribuable à une seule **RTA** au Canada) dans le champ **RTA**. Cela pourrait se produire dans le cas d'emprunts qui sont liés à l'emplacement physique des actifs pour certains clients importants, comme des entreprises, des banques ou des emprunteurs souverains (p. ex., le gouvernement du Canada).

Champs de données calculées

- **nombre_actifs** – Déclarer le nombre d'actifs (p. ex., prêts hypothécaires non résidentiels) impayés pour une **catégorie_actifs** donnée dans chaque **RTA** présentée.
- **solde_autorisé** – Déclarer la somme des expositions brutes maximales autorisées pour une **catégorie_actifs** donnée dans chaque **RTA** présentée.
- **solde_impayé** – Déclarer la somme des montants bruts de l'encours des expositions pour une **catégorie_actifs** donnée dans chaque **RTA** présentée.
- **pd_moyenne_pondérée** – Déclarer la PD moyenne pondérée en fonction des expositions de la **catégorie_actifs** dans chaque **RTA** présentée, le cas échéant.
 - Les ID qui utilisent l'approche fondée sur les notations internes (« approche NI ») à l'égard du risque de crédit doivent déclarer la PD au regard des fonds propres réglementaires, pondérée par l'encours.
 - Les ID qui n'utilisent pas l'approche NI à l'égard du risque de crédit doivent déclarer la PD aux termes de l'IFRS 9, pondérée par l'encours.
- **pcd_moyenne_pondérée** – Déclarer la perte en cas de défaut (« PCD ») moyenne pondérée en fonction des expositions de la **catégorie_actifs** dans chaque **RTA** présentée.
 - Les ID qui utilisent l'approche NI à l'égard du risque de crédit doivent déclarer la PCD au regard des fonds propres réglementaires, pondérée par l'encours.
 - Les ID qui n'utilisent pas l'approche NI à l'égard du risque de crédit doivent déclarer la PCD aux termes de l'IFRS 9, pondérée par l'encours.

Les montants déclarés dans les champs [solde_autorisé](#) et [solde_impayé](#) doivent correspondre à la somme de chaque type d'exposition au niveau de granularité approprié. Ceux déclarés dans les champs [pd_moyenne_pondérée](#) et [pcd_moyenne_pondérée](#) doivent correspondre à la moyenne pondérée en fonction des expositions pour chaque [catégorie_actifs](#) de chaque [RTA](#).

12.3. Sous-tableau DC1-B : Expositions et paramètres du risque de crédit – Extérieur du Canada (par région)

Champ de sous-tableau

- [sous_tableau_divulgence](#) – Inscrire « DC1-B » sur chaque ligne.

Champs de données catégoriques

- [catégorie_actifs](#) – Déclarer le code de [catégorie_actifs](#) applicable selon le tableau de l'Annexe I – Catégories d'actifs.
- [région](#) – Déclarer le code applicable à chaque [région](#) des États-Unis ou aux « Autres » régions selon le tableau de l'Annexe II – Régions, sur chaque ligne.

Si les actifs déclarés par l'ID ne peuvent être répartis entre plusieurs régions à l'aide des données disponibles, l'ID doit utiliser « É.-U.-Autre » dans le champ [région](#). Cela pourrait se produire dans le cas d'emprunts qui sont liés à l'emplacement physique des actifs pour certains clients importants aux États-Unis, comme des entreprises, des banques ou des emprunteurs souverains.

- [RTA](#) – Laisser le champ vide (ce champ s'applique uniquement au Canada).

Champs de données calculées

- [nombre_actifs](#) – Déclarer le nombre de prêts impayés pour une [catégorie_actifs](#) donnée dans chaque [région](#) présentée.
- [solde_autorisé](#) – Déclarer la somme des expositions brutes maximales autorisées pour une [catégorie_actifs](#) donnée dans chaque [région](#) présentée.
- [solde_impayé](#) – Déclarer la somme des montants bruts de l'encours des expositions pour une [catégorie_actifs](#) donnée dans chaque [région](#) présentée.
- [pd_moyenne_pondérée](#) – Déclarer la PD moyenne pondérée en fonction des expositions de la [catégorie_actifs](#) dans chaque [région](#) présentée.
 - Les ID qui utilisent l'approche NI à l'égard du risque de crédit doivent déclarer la PD au regard des fonds propres réglementaires, pondérée par l'encours.

- Les ID qui n'utilisent pas l'approche NI à l'égard du risque de crédit doivent déclarer la PD aux termes de l'IFRS 9, pondérée par l'encours.
- [pcd_moyenne_pondérée](#) – Déclarer la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions de la [catégorie_actifs](#) dans chaque [région](#) présentée.
 - Les ID qui utilisent l'approche NI à l'égard du risque de crédit doivent déclarer la PCD au regard des fonds propres réglementaires, pondérée par l'encours.
 - Les ID qui n'utilisent pas l'approche NI à l'égard du risque de crédit doivent déclarer la PCD aux termes de l'IFRS 9, pondérée par l'encours.

Les montants déclarés dans les champs [solde_autorisé](#) et [solde_impayé](#) doivent correspondre à la somme de chaque type d'exposition pour chaque [catégorie_actifs](#) et chaque [région](#) à l'extérieur du Canada. Ceux déclarés dans les champs [pd_moyenne_pondérée](#) et [pcd_moyenne_pondérée](#) doivent correspondre à la moyenne pondérée en fonction des expositions pour chaque [catégorie_actifs](#) applicable et chaque région à l'extérieur du Canada.

13. Instructions pour la divulgation DC2 sur les risques de transition

Cette divulgation permet de recueillir des données sur les émissions de GES en termes absolus à l'échelle de l'entité, selon la portée, y compris les émissions financées de portée 3 attribuées aux titres de placement et aux prêts.

Les champs applicables à chaque sous-tableau sont décrits dans le document **DC1_DC2_Matrices d'application des champs pour les ID.xlsx**. Les champs qui ne s'appliquent pas doivent être laissés vides sur chaque ligne.

Le fichier **DC2_Spécifications techniques de la divulgation.xlsx** présente un modèle de gabarit, une description des champs de données ainsi que les données de référence pour les champs catégoriques.

Le document **DC2_Gabarit de la divulgation.csv** contient un exemple de divulgation.

13.1. Vue d'ensemble des champs de données de la divulgation

Le gabarit de la divulgation DC2 comporte les champs suivants :

Champ de sous-tableau

- [sous_tableau_divulgation](#)

Champs de données catégoriques

- [catégorie_actifs](#)
- [secteur](#)
- [région](#)
- [qualité_crédit](#)

Champs de données calculées

- [émissions_portée_1_termes_absolus_id](#)
- [émissions_portée_2_termes_absolus_id](#)
- [émissions_portée_3_termes_absolus_id](#)
- [émissions_portée_1_termes_absolus_contreparties](#)
- [émissions_portée_2_termes_absolus_contreparties](#)
- [note_qualité_données_portée_1_contreparties_moyenne_pondérée](#)
- [note_qualité_données_portée_2_contreparties_moyenne_pondérée](#)
- [note_qualité_données_contreparties_moyenne_pondérée](#)
- [solde_actif](#)
- [échéance_moyenne_pondérée](#)
- [échéance_solde_5](#)
- [échéance_solde_10](#)

13.2. Sous-tableau DC2-A : Émissions de GES de l'ID à l'échelle de l'entité, selon la portée

Champ de sous-tableau

- [sous_tableau_divulgation](#) – Inscrire « DC2-A ».

Champs de données catégoriques

- **catégorie_actifs** – Inscrire le code « 26 » (« Non attribuables - Émissions de GES ne pouvant être imputées à un actif en particulier ») à chaque ligne. La déclaration des autres catégories d'actifs ne s'applique pas au sous-tableau DC2-A.
- **secteur** – Laisser le champ vide.
- **région** – Inscrire le code de **région** applicable selon la province ou le territoire du Canada ou la région des États-Unis, ou un code « Autre » selon le tableau de l'Annexe II – Régions.
- **qualité_crédit** – Laisser le champ vide.

Champs de données calculées

- **émissions_portée_1_termes_absolus_id** – Déclarer les **émissions de GES de portée 1 en termes absolus imputables à l'ID** (en t éq. CO₂), produites dans chaque **région** présentée.
- **émissions_portée_2_termes_absolus_id** – Déclarer les **émissions de GES de portée 2 en termes absolus imputables à l'ID** (en t éq. CO₂), produites dans chaque **région** présentée.
- **émissions_portée_3_termes_absolus_id** – Déclarer les **émissions de GES de portée 3 en termes absolus imputables à l'ID** (en t éq. CO₂), produites dans chaque **région** présentée.

Pour les champs suivants :

- **solde_actif** – Laisser le champ vide.
- **échéance_moyenne_pondérée** – Laisser le champ vide.
- **échéance_solde_5** – Laisser le champ vide.
- **échéance_solde_10** – Laisser le champ vide.

13.3. Sous-tableau DC2-B : Émissions de GES financées selon la catégorie d'actifs

Champ de sous-tableau

- **sous_tableau_divulcation** – Inscrire « DC2-B ».

Champs de données catégoriques

- **catégorie_actifs** – Déclarer chacune des catégories d'actifs définies (voir le tableau de l'Annexe I – Catégories d'actifs). Ne pas utiliser le code de **catégorie_actifs** « 26 » (« Non attribuables - Émissions de GES ne pouvant être imputées à un actif en particulier ») pour déclarer les émissions de GES financées.

Les champs catégoriques [secteur](#), [région](#) et [qualité_crédit](#) à remplir varient selon le code de la [catégorie_actifs](#). Se référer à l'onglet « DC2-B Émissions GES financées » du fichier **DC1_DC2_Matrices d'application des champs pour les ID.xlsx**.

- [secteur](#) – Si requis, déclarer le code de [secteur](#) applicable pour chaque [catégorie_actifs](#) conformément au tableau de l'Annexe III – Secteurs; sinon, laisser le champ [secteur](#) vide.
- [région](#) – Si requis, déclarer le code de [région](#) applicable à la [catégorie_actifs](#) pertinente selon le tableau de l'Annexe II – Régions.

Si les actifs déclarés par l'ID ne peuvent être répartis entre plusieurs régions à l'aide des données disponibles, l'ID doit utiliser « Canada-Autre » ou « É.-U.-Autre » dans le champ [région](#). Cela pourrait se produire dans le cas d'emprunts qui sont liés à l'emplacement physique des actifs pour certains clients importants aux États-Unis, comme des entreprises, des banques ou des emprunteurs souverains.

- [qualité_crédit](#) – Si requis, déclarer le code de [qualité_crédit](#) applicable pour chaque ligne selon le tableau de l'Annexe IV – Notes de qualité de crédit; sinon, laisser le champ [qualité_crédit](#) vide.

Champs de données calculées

- [émissions_portée_1_termes_absolus_contreparties](#) – Déclarer le montant des **émissions de GES financées de portée 1 en termes absolus imputables aux contreparties de l'ID** pour chaque [catégorie_actifs](#) par [région](#) (le cas échéant), par [secteur](#) (le cas échéant) et par [qualité_crédit](#) (le cas échéant).
- [émissions_portée_2_termes_absolus_contreparties](#) – Déclarer le montant des **émissions de GES financées de portée 2 en termes absolus imputables aux contreparties de l'ID** pour chaque [catégorie_actifs](#) par [région](#) (le cas échéant), par [secteur](#) (le cas échéant) et par [qualité_crédit](#) (le cas échéant).
- [note_qualité_données_portée_1_contreparties_moyenne_pondérée](#) – Déclarer la note de qualité des données du PCAF à l'égard du **total des émissions de portée 1 en termes absolus imputables aux contreparties de l'ID**, pondérées par l'encours, pour chaque [catégorie_actifs](#) par [région](#) (le cas échéant), par [secteur](#) (le cas échéant) et par [qualité_crédit](#) (le cas échéant).

- [note_qualité_données_portée_2_contreparties_moyenne_pondérée](#) – Déclarer la note de qualité des données du PCAF à l'égard du **total des émissions de portée 2 en termes absolus imputables aux contreparties de l'ID**, pondérées par l'encours, pour chaque [catégorie_actifs](#) par [région](#) (le cas échéant), par [secteur](#) (le cas échéant) et par [qualité_crédit](#) (le cas échéant).
- [note_qualité_données_contreparties_moyenne_pondérée](#) – Déclarer la note de qualité des données du PCAF à l'égard du **total des émissions (portées 1 et 2) en termes absolus imputables aux contreparties de l'ID**, pondérées par l'encours, pour chaque [catégorie_actifs](#) par [région](#) (le cas échéant), par [secteur](#) (le cas échéant) et par [qualité_crédit](#) (le cas échéant).
- [solde_actif](#) – Déclarer le montant de l'encours applicable en dollars canadiens pour chaque [catégorie_actifs](#) par [région](#) (le cas échéant), par [secteur](#) (le cas échéant) et par [qualité_crédit](#) (le cas échéant).
- [échéance_moyenne_pondérée](#) – Déclarer l'échéance résiduelle pondérée de l'exposition pour chaque [catégorie_actifs](#) par [région](#) (le cas échéant), par [secteur](#) (le cas échéant) et par [qualité_crédit](#) (le cas échéant).
- [échéance_solde_5](#) – Déclarer le montant en dollars canadiens du [solde_actif](#) dont l'échéance résiduelle se situe entre cinq et dix ans.
- [échéance_solde_10](#) – Déclarer le montant en dollars canadiens du [solde_actif](#) dont l'échéance résiduelle dépasse dix ans.

Annexe I – Catégories d’actifs

Les catégories d’actifs correspondent à ceux de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*⁴.

DC1 – divulgation sur les risques physiques

Les codes figurant dans le tableau ci-après doivent être utilisés pour remplir le champ [catégorie_actifs](#) des divulgations DC1 suivants :

- Sous-tableau DC1-A : Expositions et paramètres du risque de crédit – Au Canada, par RTA
- Sous-tableau DC1-B : Expositions et paramètres du risque de crédit – À l’extérieur du Canada

catégorie_actifs	Nom de la catégorie d’actifs
1	Emprunteurs souverains et banques centrales - Obligations
2	Emprunteurs souverains et banques centrales - Prêts
5	Entités du secteur public hors administration centrale (ESP)
6	Banques multilatérales de développement (BMD)
7	Banques
8	Obligations sécurisées
9	Entreprises d’investissement et autres institutions financières
10	Entreprises - Valeurs mobilières
11	Entreprises - Prêts
12	Dette subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres
13	Clientèle de détail - Portefeuille réglementaire
14	Clientèle de détail - Autres - Prêts automobiles
15	Immobilier résidentiel - Prêts hypothécaires - Assurés par la SCHL

⁴ [Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital](#)

catégorie_actifs	Nom de la catégorie d'actifs
16	Immobilier résidentiel - Prêts hypothécaires - Autres prêts assurés
17	Immobilier résidentiel - Prêts hypothécaires - Non assurés
18	Immobilier résidentiel - Marges de crédit adossées à un bien immobilier (MCBI)
19	Immobilier commercial
20	Acquisition et aménagement de terrains et construction de bâtiments
21	Prêts hypothécaires inversés
22	Titres hypothécaires
23	Placements en actions dans des fonds - Actions de sociétés ouvertes
24	Placements en actions dans des fonds - Capital-investissement
25	Titrisation

DC2 – divulgation sur les risques de transition

Sous-tableau DC2-A : Émissions de GES de l'ID à l'échelle de l'entité, selon la portée (Canada et extérieur du Canada)

La catégorie « Non attribuables – Émissions de GES ne pouvant être imputées à un actif en particulier » doit servir à déclarer uniquement les émissions à l'échelle de l'entité dans le sous-tableau DC2-A de la divulgation DC2; elle ne doit pas être utilisée pour déclarer les émissions par catégorie d'actifs dans le sous-tableau DC2-B de la divulgation DC2.

catégorie_actifs	Nom de la catégorie d'actifs
26	Non attribuables - Émissions de GES ne pouvant être imputées à un actif en particulier

Sous-tableau DC2-B : Émissions de GES financées, selon la portée (Canada et extérieur du Canada)

Les catégories d'actifs correspondent à ceux de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*⁵, à l'exception des catégories suivantes :

- La catégorie « Emprunteurs souverains et banques centrales - Obligations » exclut les entités sous-souveraines, les banques centrales et les institutions supranationales.
- La catégorie « Emprunteurs souverains et banques centrales - Prêts » exclut les entités sous-souveraines, les banques centrales et les institutions supranationales.

catégorie_actifs	Nom de la catégorie d'actifs
3	Emprunteurs souverains et banques centrales - Obligations (à l'exclusion des entités sous-souveraines, des banques centrales et des institutions supranationales)
4	Emprunteurs souverains et banques centrales - Prêts (à l'exclusion des entités sous-souveraines, des banques centrales et des institutions supranationales)
10	Entreprises - Valeurs mobilières
11	Entreprises - Prêts
12	Dette subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres
14	Clientèle de détail - Autres - Prêts automobiles
15	Immobilier résidentiel - Prêts hypothécaires - Assurés par la SCHL
16	Immobilier résidentiel - Prêts hypothécaires - Autres prêts assurés
17	Immobilier résidentiel - Prêts hypothécaires - Non assurés
19	Immobilier commercial
21	Prêts hypothécaires inversés
23	Placements en actions dans des fonds - Actions de sociétés ouvertes

⁵ [Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital](#)

Annexe II – Régions

Utiliser les codes catégoriques suivants pour remplir le champ [région](#) des divulgations DC1 et DC2.

région	Nom de la région	Description de la région
AB	Alberta, Canada	Alberta, Canada
BC	Colombie-Britannique, Canada	Colombie-Britannique, Canada
MB	Manitoba, Canada	Manitoba, Canada
NB	Nouveau-Brunswick, Canada	Nouveau-Brunswick, Canada
NL	Terre-Neuve-et-Labrador, Canada	Terre-Neuve-et-Labrador, Canada
NT	Territoires du Nord-Ouest, Canada	Territoires du Nord-Ouest, Canada
NS	Nouvelle-Écosse, Canada	Nouvelle-Écosse, Canada
NU	Nunavut, Canada	Nunavut, Canada
ON	Ontario, Canada	Ontario, Canada
PE	Île-du-Prince-Édouard, Canada	Île-du-Prince-Édouard, Canada
QC	Québec, Canada	Québec, Canada
SK	Saskatchewan, Canada	Saskatchewan, Canada
YK	Yukon, Canada	Yukon, Canada
C1	Canada-Autre	Non attribuable à une seule région au Canada

région	Nom de la région	Description de la région
U1	Ouest É.-U.	Région des É.-U. comprenant les États suivants : AK, CA, CO, HI, ID, MT, NV, OR, UT, WA, WY
U2	Midwest É.-U.	Région des É.-U. comprenant les États suivants : IA, IL, IN, KS, MI, MN, MO, ND, NE, OH, SD, WI
U3	Nord-Est É.-U.	Région des É.-U. comprenant les États suivants : CT, MA, ME, NH, NJ, NY, PA, RI, VT
U4	Sud-Ouest É.-U.	Région des É.-U. comprenant les États suivants : AZ, NM, OK, TX
U5	Sud-Est É.-U.	Région des É.-U. comprenant les États suivants : AL, AR, DE, FL, GA, KY, LA, MD, MS, NC, SC, TN, VA, WV, de même que DC
U6	É.-U.-Autre	Non attribuable à une seule région aux É.-U.
ZZ	Autres	Toutes les autres régions du globe
ZZZ	Déclaration au niveau de la RTA	Non attribuable à une seule RTA au Canada aux fins de déclaration dans le sous-tableau DC1-A

Annexe III – Secteurs

Les codes figurant dans le Tableau 1 doivent être utilisés pour remplir le champ **secteur** de la divulgation DC2.

Le tableau comporte 25 secteurs sensibles au regard de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Chaque code de secteur est associé à un code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2022.

À noter que certains codes SCIAN sont utilisés pour plus d'un secteur, car leur niveau de granularité est moindre que celui des secteurs définis ci-dessous

Tableau 1 – Secteurs

Code	Secteur	Description du secteur	Industrie	Codes SCIAN (Canada 2022)	Codes SCIAN (É.-U. 2022)
1	ÉLEC-RNOU	Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et d'origine nucléaire	Activités de soutien au secteur de l'électricité et distribution	221113, 221119	221113, 221114, 221115, 221116, 221117, 221118
2	ÉLEC-FOSS	Production d'électricité à partir de combustibles fossiles	Activités de soutien au secteur de l'électricité et distribution	221112	221112
3	ÉLEC-HYDR	Production d'hydroélectricité	Activités de soutien au secteur de l'électricité et distribution	221111	221111
4	ÉLEC-AUTR	Activités de soutien au secteur de l'électricité et distribution	Activités de soutien au secteur de l'électricité et distribution	22112, 23713, 335	22112, 23713, 335
5	ÉGIV-FABR	Fabrication	Industries énergivores	325, 327, 331, 332	325, 327, 331, 332

Code	Secteur	Description du secteur	Industrie	Codes SCIAN (Canada 2022)	Codes SCIAN (É.-U. 2022)
6	ÉGIV-MINE	Extraction minière	Industries énergivores	2122, 2123, 213117, 213119	2122, 2123, 213114, 213115
7	ÉGIV-PAPR	Pâte et papier	Industries énergivores	322	322
8	ÉGIV-EAU	Aqueducs, égouts et gestion des déchets	Industries énergivores	2213, 23711, 562	2213, 23711, 562
9	CHAR	Industrie du charbon et des activités de soutien	Combustibles fossiles	2121, 213117, 213119	2121, 213113
10	RAFF	Raffinage de combustibles fossiles	Combustibles fossiles	324, 326, 412, 457, 486	324, 326, 4247, 457, 486
11	GAZ	Industrie du gaz naturel et des activités de soutien	Combustibles fossiles	21111, 213111, 213118, 2212, 23712	21113, 213111, 213112, 2212, 23712
12	PÉTR-EXTR	Extraction de pétrole	Combustibles fossiles	21111, 213111	21112, 213111
13	PÉTR-AUTR	Activités de soutien à l'extraction pétrolière	Combustibles fossiles	213118, 23712	213112, 23712
14	PÉTR-SBIT	Extraction de sables bitumineux et des activités de soutien	Combustibles fossiles	21114	21112
15	TRNS-AÉRI	Transport aérien	Transport	481, 4881	481, 4881

Code	Secteur	Description du secteur	Industrie	Codes SCIAN (Canada 2022)	Codes SCIAN (É.-U. 2022)
16	TRNS-FERR	Transport ferroviaire	Transport	482	482
17	TRNS-AUTR	Autres modes de transport et de activités de soutien	Transport	336, 483, 484, 485, 487, 4882, 4883, 4884, 4885, 4889	336, 483, 484, 485, 487, 4882, 4883, 4884, 4885, 4889
18	CULT	Cultures agricoles et de activités de soutien	Agriculture et foresterie	111, 1151, 41112	111, 1151
19	ÉLEV	Élevage et de activités de soutien	Agriculture et foresterie	112, 1152, 41111	112, 1152
20	FORS	Foresterie et de activités de soutien	Agriculture et foresterie	113, 1153, 321	113, 1153, 321
21	FINC	Finance et assurances	Autres secteurs	52	52
22	ALIM	Produits alimentaires et de boissons et de activités de soutien	Autres secteurs	114, 311, 312, 4131, 4132, 445	114, 311, 312, 4244, 4248, 445
23	IMMO	Immobilier	Autres secteurs	53	53

Code	Secteur	Description du secteur	Industrie	Codes SCIAN (Canada 2022)	Codes SCIAN (É.-U. 2022)
24	SERV	Secteurs des services	Autres secteurs	323, 41113, 41119, 4133, 4134, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 441, 444, 449, 455, 456, 458, 459, 49, 51, 54, 55, 561, 61, 62, 71, 72, 81, 91	323, 423, 4241, 4242, 4243, 4245, 4246, 4249, 425, 441, 444, 449, 455, 456, 458, 459, 49, 51, 54, 55, 561, 61, 62, 71, 72, 81, 92
25	AUTR	Autres industries	Autres secteurs	236, 2372, 2373, 2379, 238, 313, 314, 315, 316, 333, 337, 339	236, 2372, 2373, 2379, 238, 313, 314, 315, 316, 333, 334, 337, 339

Tableau 2 – Codes SCIAN associés à plusieurs secteurs

Code	Code de secteur 1	Code de secteur 2
213117	CHAR	ÉGIV-MINE
213119	CHAR	ÉGIV-MINE
21111	PÉTR-EXTR	GAZ
21112	PÉTR-EXTR	PÉTR-SBIT
213111	PÉTR-EXTR	GAZ
213112	PÉTR-EXTR	GAZ
213118	PÉTR-AUTR	GAZ
23712	PÉTR-AUTR	GAZ

Annexe IV – Notes de qualité de crédit

Les codes figurant dans le tableau ci-dessous doivent être utilisés pour remplir le champ [qualité_crédit](#) de la divulgation DC2.

Les notes externes de solvabilité à long terme de l'emprunteur sont attribuées aux émetteurs de titres de créance et aux emprunteurs de gros, y compris les entreprises, les banques et les emprunteurs souverains. Pour faciliter la comparaison, les notes émises par plusieurs agences de notation du crédit reconnues doivent être mises en correspondance avec les catégories de [qualité_crédit](#) ci-dessous.

Dans la divulgation DC2, les emprunteurs doivent être regroupés sous chaque catégorie de [qualité_crédit](#); ils ne doivent pas être présentés séparément.

qualité_crédit	S&P	DBRS	Moody's	Fitch	KBRA
1	AAA à AA-	AAA à AA (faible)	Aaa à Aa3	AAA à AA-	AAA à AA-
2	A+ à A-	A (élevée) à A (faible)	A1 à A3	A+ à A-	A+ à A-
3	BBB+ à BBB-	BBB (élevée) à BBB (faible)	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	BBB+ à BBB-
4	BB+ à BB-	BB (élevée) à BB (faible)	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	BB+ à BB-
5	B+ à B-	B (élevé) à B (faible)	B1 à B3	B+ à B-	B+ à B-
6	Inférieure à B-	CCC ou inférieure	Inférieure à B3	Inférieure à B-	Inférieure à B-
7	Non notée	Non notée	Non notée	Non notée	Non notée